

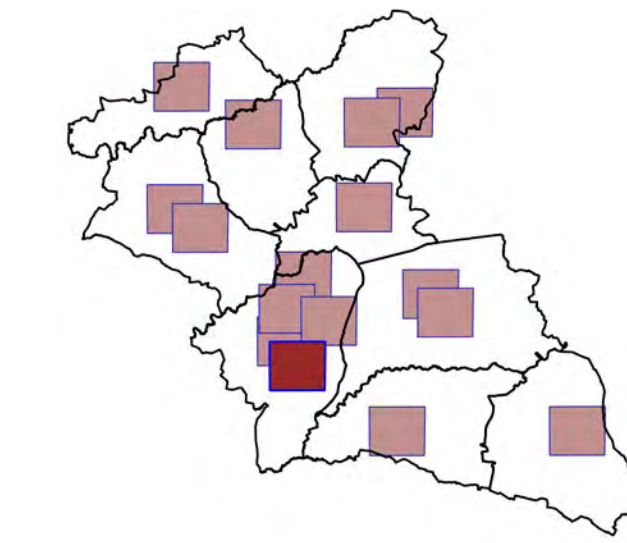
Bourg de la Chapelle-Achard Sud

PIECE DU PLUI

3.2.11

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
communautaire en date du ** ** 2022
Le Président de la Communauté de
Communes du Pays des Achards

Patrice PAGEUD



REGLEMENT GRAPHIQUE_Libellé de la zone

- UA - Centre bourg
- UAa - Centre-bourg de la commune des Achards
- UB - Extensions récentes
- UBa - Extensions récentes de la commune des Achards
- UC - Hameaux et franges urbaines
- AUA - Zone à urbaniser pour conforter les centres-bourgs à court terme
- AUb - Zone à urbaniser mixte, court terme
- AUBa - Zone à urbaniser à vocation mixte, moyen terme
- 2AU - Zone à urbaniser à vocation mixte, moyen terme
- UE - Zone à vocation économique
- UEa - Zone d'activités des Achards
- UEc - Zone à vocation commerciale
- AUe - Zone à urbaniser à vocation économique, court terme
- AUea - Zone à urbaniser pour conforter la zone d'activités des Achards, court terme
- US - Zone à vocation services / équipements / loisirs
- AUS - Zone à urbaniser à vocation services / équipements / loisirs, court terme
- 2AUS - Zone à urbaniser à vocation services / équipements / loisirs, moyen terme
- UT - Zone à vocation touristique
- AUT - Zone à urbaniser à vocation touristique, court terme
- A - Zone agricole
- AP - Zone agricole sensible
- N - Zone naturelle
- Ngv - Aire de grand passage
- NL - Zone naturelle loisirs
- NX - Activité économique isolée

SECTEURS DE PROJET

- Emplacement réservé (voir pièce 4.3 du PLUi)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (voir pièce 3.1 du PLUi)

DISPOSITIONS LIEES AUX VOIES ET AUX IMPLANTATIONS

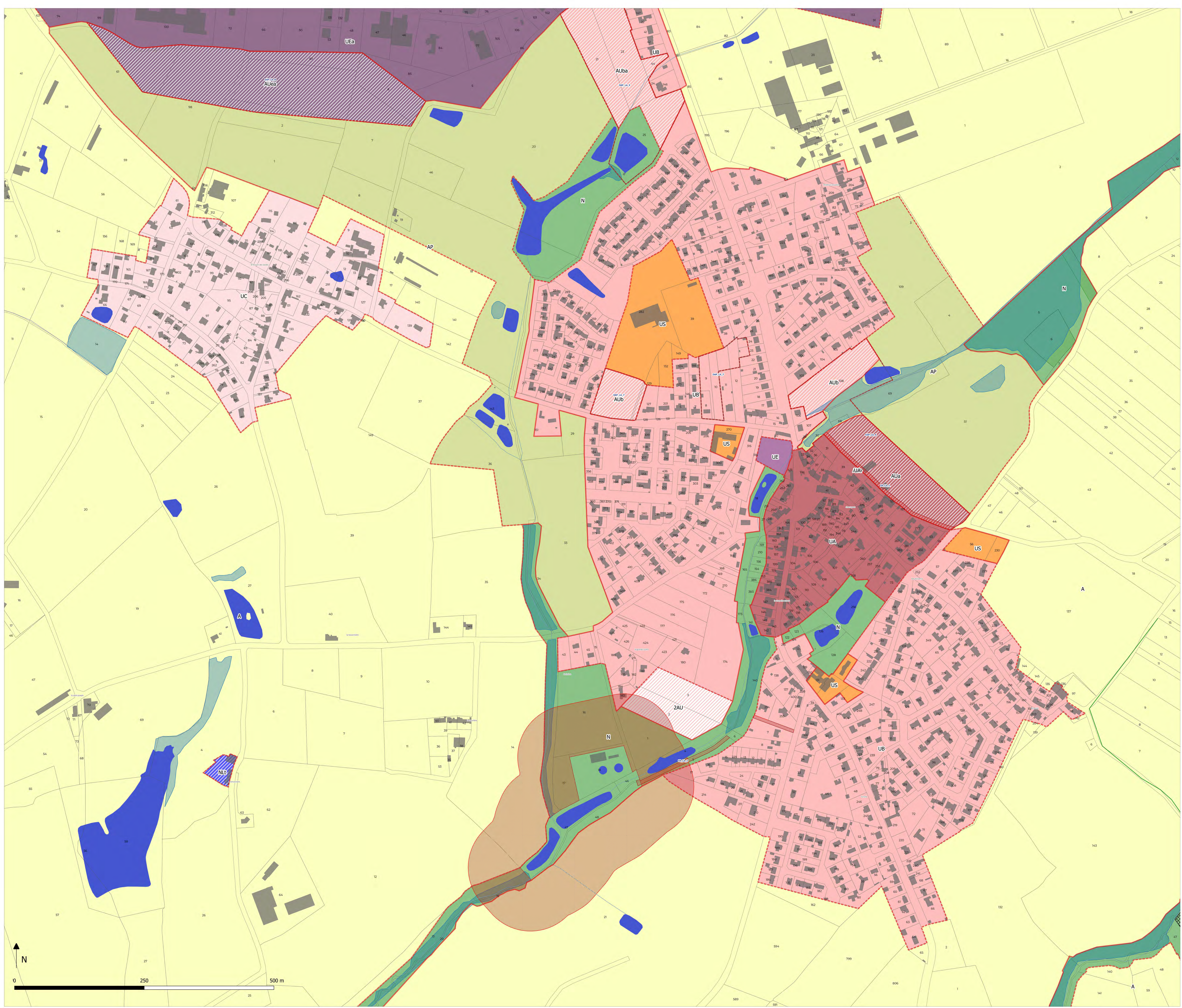
- Cheminements doux à créer (voie cyclable La Roche-Les Sables)
- Cheminements doux à préserver (sentiers PDIPR)

DISPOSITIONS LIEES AUX PAYSAGES, AU PATRIMOINE, AUX RISQUES ET A LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Espaces Boisés Classés
- Constructibilité limitée liée aux risques et aux ressources
- Constructibilité limitée liée à la CAVAC aux Achards
- Eléments paysagers remarquables
- Parcs paysagers en zone urbaine
- Zone humide
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Arbres à préserver
- Haies bocagères à préserver

ELEMENTS DONNES A TITRE D'INFORMATION

- Surface en eau
- Périmètre de protection des monuments historiques



0 250 500 m